

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 449

présenté par
M. Sommer et M. Lescure

ARTICLE 13 TER

À la seconde phrase de l'alinéa 14, substituer aux mots :

« agents publics »

les mots :

« qui ont la qualité d'agent public ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.